



Fiche de poste N°003-2021

## **Responsable du Service Appui à l'Aménagement et au Développement Durables (SAADD)**

### **Conditions d'accès au poste**

#### **Conditions de recrutement :**

Titulaire de catégorie A de la fonction publique par voie de détachement ou contractuel de niveau équivalent, sur contrat de 3 ans.

**Parcours type (à titre indicatif) :** Diplôme supérieur dans le domaine de l'aménagement du territoire, urbanisme, ou du génie rural ou forestier - expérience avérée en aménagement ou planification, expérience avérée en conduite de projets complexes, expérience avérée en management d'équipe de cadres A.

**Poste actuellement occupé - à pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

### **Contexte**

Le Parc national de La Réunion, a été créé par le décret 2007-296 du 5 mars 2007. Il est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministre chargé de la protection de la nature.

La création du Parc national a eu lieu dans le cadre de la loi de 2006 qui ; (i) élargie les missions historiques des parcs en y ajoutant les aspects d'aménagement et de développement durable, (ii) intègre au territoire classé une zone optimale d'adhésion ouverte aux communes, (iii) refonde la gouvernance basée sur un triptyque Conseil d'Administration (instance délibérative), Conseil Scientifique et Conseil Economique Social et Culturel (instances consultatives) et (iv) fait obligation de construire un projet de territoire fixant les grandes orientations à 15 ans (charte).

Outre le label Parc national, le caractère exceptionnel de ce patrimoine est désormais reconnu au niveau international avec l'inscription en 2010 sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO des « Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion », qui correspondent au cœur de parc, augmenté de quatre sites en aire d'adhésion. L'établissement public du Parc national de la Réunion est gestionnaire de ce Bien pour le compte de l'Etat et la charte tient lieu de plan de gestion.

Considéré comme un « hot spot de biodiversité » le patrimoine naturel de l'île de la Réunion se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux. A cela il faut également rajouter un patrimoine culturel riche en lien avec l'histoire d'un peuplement qui bien que relativement récent constitue un socle qui reste encore à mieux comprendre.

Dans le contexte de l'île qui connaît une pression démographique et urbaine forte, l'établissement public a un rôle important à jouer dans la préservation et la mise en valeur d'un ensemble unique marqué par la richesse de la biodiversité et des habitats rares, mais aussi dans la mise en œuvre d'un développement durable des territoires ruraux dans l'aire d'adhésion. La Charte du Parc national de La Réunion traduit cet objectif d'équilibre entre préservation et développement.

L'action de l'établissement est donc encadrée par la Charte qui est bâtie autour de quatre enjeux majeurs ; (i) préserver la diversité des paysages et accompagner leurs évolutions, (ii) inverser la tendance à la perte de la biodiversité, (iii) valoriser le patrimoine culturel des hauts et assurer la transmission de ses valeurs, (iv) impulser une dynamique de développement économique pour les Hauts. A ces quatre enjeux, il faut également ajouter un objectif transversal de diffusion de la connaissance et de sensibilisation des publics.

Une carte des vocations complète le projet de territoire porté par la Charte. Des modalités d'application de la réglementation du cœur précisent également le volet réglementaire déjà en place à travers le décret de création du Parc national de La Réunion et les textes sur lesquels il se fonde.

Toutes les communes de l'île sont concernées soit par le cœur, soit par l'aire d'adhésion, ou par les deux. Le SAADD coordonne notamment la gestion des usages et pratiques en cœur du Parc national et de l'accompagnement des politiques locales d'aménagement du territoire en lien avec les secteurs. En 2021, 20 des 24 communes de l'île ont adhéré à la charte.

Les limites de l'aire ouverte à l'adhésion correspondent à celles des « Hauts » de l'île, qui ont fait l'objet depuis une quarantaine d'années d'une politique spécifique : Plan d'aménagement des Hauts devenu Plan de Développement des Hauts Ruraux. Fin 2014, ce dispositif laisse la place à un nouveau cadre stratégique partagé, dont plusieurs axes s'appuient sur la Charte. Le Secrétariat Général des Hauts dispositif tripartite Etat-Région - Département auquel le Parc est intégré et qui gère aujourd'hui des mesures du FEADER spécifiquement dédiées à appuyer la mise en œuvre du cadre stratégique des Hauts.

Pour atteindre les objectifs fixés dans la charte de territoire, le Parc doit contribuer à faire converger les politiques déconcentrées et décentralisées sur les champs utiles et en cohérence avec la charte. A cet effet, l'équipe développe une forte démarche de partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire et plus spécifiquement les différents niveaux de collectivité et l'Etat.

L'établissement emploie environ 90 personnels répartis entre le siège (installé à la Plaine des Palmistes) et quatre secteurs localisés pour couvrir au mieux l'ensemble du territoire : Plaine des Palmistes, Petite Ile, Trois-Bassins et Saint-Denis.

Le siège regroupe la direction, le secrétariat général et 5 services techniques :

- Le Service pédagogie et sensibilisation des publics (SPSP) qui pilote la stratégie d'éducation à l'environnement et de sensibilisation du public,
- Le Service études et patrimoine (SEP), qui pilote la stratégie scientifique de

connaissance et de conservation,

- Le Service d'appui à l'aménagement et au développement durables (SAADD), dont les missions sont précisées ci-après.
- Le service communication,
- Le service système d'information.

## Finalités du métier/rôle

Le SAADD a pour mission d'orienter et d'accompagner les activités humaines sur le territoire du parc national (cœur et aire d'adhésion) dans les domaines de l'aménagements du territoire (plan programmes, projets et travaux liés), des paysages, de l'agriculture, de la sylviculture, du tourisme, des activités et sports de pleine nature, divers, etc.

Cela implique concrètement :

- D'apporter une expertise technique et stratégique dans les champs couverts par le service, pour accompagner les projets en cœur de parc et en aire d'adhésion de façon à en éviter ou réduire l'impact sur le milieu,
- De piloter des projets spécifiques autour de la gestion du cœur habité (Mafate),
- Suivi de l'élaboration des schémas au niveau régional,
- Animation d'un plan paysage à l'échelle de l'île,
- Suivi des grands travaux d'infrastructures ou des projets),
- D'appuyer et accompagner la réflexion et la mise en œuvre de démarches structurantes de développement territorial intégrées (aux différentes échelles territoriales),
- Travailler dans le cadre des PO UE à l'évolution des mesures existantes ou à la construction de nouvelles mesures adaptées,
- D'accompagner les acteurs du monde agricole, artisanale et touristique pour l'amélioration des pratiques et la valorisation des biens et services, notamment par le déploiement de la marque « Esprit Parc national »,
- De contribuer à l'élaboration, la clarification, la diffusion et à la mise en œuvre de la réglementation du Parc national et des doctrines associées pour l'encadrement des activités,
- D'instruire les demandes d'autorisation ou d'avis soumises à l'établissement, tant sur les projets individuels que sur les plans et programmes en mettant en place une procédure d'accompagnement dès les phases amont des plans programmes projets.

Le SAADD intervient en accompagnement étroit en interne auprès des secteurs du Parc national au travers de leur action territorialisée, et en externe de façon privilégiée auprès de l'ensemble des partenaires.

L'ensemble des missions du service doit s'inscrire dans le cadre des objectifs définis et précisés d'une part dans le Projet d'établissement du Parc.

## Position dans l'organisation

Sous l'autorité du directeur, le chef du SAADD anime un service actuellement composé de 4 chargés de mission et de renfort sur des financements projets :

- Chargé de mission Agro-environnement,
  - Renfort Programme alimentaire de territoire,
  - Renfort Gestion et valorisation des friches,
- Chargé de mission Développement éco-touristique,
- Chargé de mission Paysage,
- Chargé de mission aménagement et travaux,
- Chargé de mission réglementation et appui juridique (contrat temporaire),
- Chargé de mission schéma expérimental des îlets de Mafate (contrat temporaire),

Le secrétariat du service est assuré par une assistante.

## Missions et activités principales

Le chef du SAADD :

- Est membre du comité de direction de l'établissement public,
- Participe à la définition des stratégies du Parc national et à la programmation des actions (programmes d'actions, montage de projet, mobilisation de crédits extérieurs notamment européens...),
- Anime et pilote les démarches projets en responsabilité de son service, et en lien avec les autres services et secteurs,
- Coordonne l'ensemble de l'activité du service et l'articule avec celle des autres services et secteurs,
- Suit la mise en œuvre des actions et rend compte de l'utilisation des crédits alloués,
- Contribue à la mise en place et au suivi des partenariats,
- Assiste régulièrement aux réunions des instances du Parc national (Conseil d'Administration, bureau, Conseil Scientifique, Conseil Economique, Social et Culturel) où il rend compte des projets, prépare et facilite la prise de décisions dans son domaine,
- Représente le Parc national dans diverses instances, en particulier liées à l'aménagement du territoire et au développement local, au tourisme, à l'agriculture, à la forêt, etc.
- Participe au réseau national inter-parcs,
- Contribue à l'élaboration des outils de communication relatifs aux missions du service,
- Assure le management de proximité des agents de son service.

## Liens fonctionnels et relationnels

Pour l'exercice de ses missions, le responsable du service d'appui à l'aménagement et au développement durable :

- Travaille avec l'ensemble des secteurs et services en coordination avec le comité de direction,
- A des liens rapprochés avec le secrétariat général sur les aspects montage et suivi de projet sur le plan administratif et opérationnel,
- A des contacts fréquents et privilégiés avec les services et établissements de l'État (Préfecture et sous-préfectures, DEAL, DAAF, DGAC, BRGM, ONF), le Conseil Général, le Conseil Régional, EDF, les représentants ou fédérations d'usagers, le réseau associatif, etc.
- Est amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire du Parc national pour l'instruction de dossiers,
- Participe aux travaux conduits à travers le réseau des Parcs nationaux français (notamment aux Groupes Techniques animés par l'OFB),

## **Compétences requises**

### **Savoirs, connaissances**

- Connaissance du fonctionnement d'un établissement public,
- Connaissance du fonctionnement et expérience des collectivités territoriales,
- Capacité managériale avérée (travail en mode projet),
- Connaissance de la situation socio-économique régional, du contexte institutionnel et géographique de La Réunion,
- Connaissance des différents domaines en lien avec le fonctionnement du service ; aménagement du territoire, paysage, agriculture, tourisme, réglementation,
- Capacité à gérer des projets complexes et partenariaux,
- Expérience en matière d'ingénierie de projet privée ou publique, notamment en montage de projets bénéficiants de fonds européens,
- Règles du financement public de projets, notamment via les fonds européens (FEADER, LEADER, FEDER).
- Procédures de commandes publiques, de suivi et de mise en œuvre d'un budget,
- Expérience outre-mer et de La Réunion souhaitée

### **Savoir-faire, aptitudes**

- Capacité à s'inscrire dans les dynamiques locales et construire des partenariats,
- Motivations pour les questions environnementales et les problématiques de conservation,
- Expérience dans une institution publique française,
- Capacité de management et d'animation d'une équipe pluridisciplinaire de cadre A,
- Capacité à travailler en équipe,
- Aisance rédactionnelle et maîtrise de la présentation d'exposés,
- Capacité à vulgariser des connaissances techniques,
- Maîtrise des outils courants de bureautique,

- Permis de conduire B indispensable.

## Conditions et moyens d'exercice

La fonction nécessite une bonne disponibilité, du fait de déplacements sur le périmètre du parc national, notamment lors de réunions, sorties sur le terrain.

Les missions nécessitent également une bonne condition physique du fait d'interventions régulières sur le terrain.

## Localisation du poste

La résidence administrative est au siège de l'établissement à la Plaine des Palmistes (La Réunion).

## Conditions de rémunération :

Pour les candidats fonctionnaires : selon dernière situation statutaire

Pour les candidats contractuels : selon conditions de reprise d'ancienneté prévues au décret n°2016-1697 (sur présentation de justificatifs d'emploi) et de classement sur la grille de rémunération des personnels de conception et d'encadrement et des spécialistes de haut niveau.

## Dossier de candidature et date limite de candidature :

La candidature composée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae accompagnée de la dernière décision ou arrêté de situation indiciare pour les candidats fonctionnaires est à transmettre à :

- soit par voie postale à Monsieur le Directeur du Parc national de la Réunion, 258 rue de la République – 97431 La Plaine des Palmistes
- soit par courriel **exclusivement** à l'adresse suivante : [contact-rh@reunion-parcnational.fr](mailto:contact-rh@reunion-parcnational.fr), avec demande d'accusé de réception automatique.

**La date de disponibilité du candidat devra être précisée.**

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **21 avril 2021 dernier délai.**

## Personne à contacter pour informations :

Direction : [jean-philippe.delorme@reunion-parcnational.fr](mailto:jean-philippe.delorme@reunion-parcnational.fr), [paul.ferrand@reunion-parcnational.fr](mailto:paul.ferrand@reunion-parcnational.fr)

Responsable des ressources humaines : [julien.delmas-deniau@reunion-parcnational.fr](mailto:julien.delmas-deniau@reunion-parcnational.fr)